



Permis blanc possible ou pas

Par **PIKATCHU**, le **26/11/2015** à **12:01**

Bonjour, rnrnje vous explique un peu ma situation je viens de restituer mon permis pour perte totale de mes points (il y a quelques points perdus où ce n'était pas moi le conducteur et un autre avec voiture de fonction). Je suis auxiliaire de vie sociale à domicile. J'ai appelé le ministère des droits et justice qui me dit un permis pour travailler ça n'existe plus mais quand je regarde sur internet, je vois qu'il y aura une possibilité pour ceux dont le métier exige le véhicule, ce qui est mon cas, et bien spécifié dans mon contrat que si je n'ai plus de véhicule ou de permis, je suis purement et simplement licencié. rnrnJe viens de retrouver ce travail depuis septembre, à la suite d'un an et demi de chômage, autant dire que si je retourne au chômage, je serai très vite chômeuse au rabais, rsa avec une bébé de 6 mois, une maison à payer, une petite de 3 ans. rnrnDonc, est-il possible, oui ou non, d'avoir un permis pour travailler et, si oui, comment l'obtenir ? Je précise qu'en attendant, je suis en scooter, en rase campagne, par les super temps qu'il fait, à 45 à l'heure à fonds, que j'ai déjà failli me casser la gueule je ne sais combien de fois à cause que les routes où les deux roues glissent bien, et que les automobilistes vous collent et vous frôlent, voire vous coupent les priorités, stop, et j'en passe. rnrnA l'aide, je suis épuisé moralement, peur de rouler sans permis, peur en scooter, peur de perdre mon travail.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **26/11/2015** à **13:12**

Bonjour, rnrnVotre permis n'a pas été annulé mais invalidé faute de points, c'est donc une mesure administrative. Dans votre cas, désolé pour vous mais effectivement le permis blanc n'existe plus déjà depuis un certain temps et seul le tribunal administratif pourrait vous réattribuer des points mais à condition que, lorsque ces infractions ont été commises par un autre conducteur, vous ayez contesté ces verbalisations.rnrnEn attendant, pour ne plus être

en scooter, roulez donc en voiturette sans permis, vous y serez à l'abri des intempéries et les autres automobilistes ne dépasseront plus en vous frôlant.

Par **PIKATCHU**, le **26/11/2015 à 14:18**

oui j y avais songer je n ai pas les moyen de me payer une voiturette de plus j ai un bebe de 5 mois et une petite de 3 ans une voiturette et une 2 place et effectivement j ai perdu 4 point il y a quelque annee que j ai pas contester car c etait un ami qui avai un probatoire j ai ete trop sympas et aujourd'hui c moi qui paye est je une possibiliter de faire une lettre expliquant cela pour recuperer c est 4 Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **Lag0**, le **26/11/2015 à 14:20**

[citation]j ai perdu 4 point il y a quelque annee que j ai pas contester car c etait un ami qui avai un probatoire[/citation]
Bonjour,
Si c'est "depuis quelques années", vous auriez du les retrouver depuis, sauf à commettre de nouvelles infractions...

Par **morobar**, le **26/11/2015 à 18:08**

En outre il est toujours possible de suivre des stages de récupération.
Lorsque le permis est indispensable, soit techniquement soit contractuellement, on fait d'autant plus attention de ne pas se retrouver en situation de perte totale des points.

Par **PIKATCHU**, le **26/11/2015 à 19:14**

g déjà rendu mon permis je ne pense pas que le stage fasse encore qqch

Par **morobar**, le **26/11/2015 à 19:39**

Hélas c'est cuit.
Mais on ne passe pas de 12 à 0 d'un seul coup.
Et votre employeur n'a pas été sympathique de vous dénoncer, ce n'était pas une obligation.